

*Projet de Compte Rendu
de la Réunion de la Commission des affaires parlementaires*

Abidjan (Côte d'Ivoire), 10 - 11 juillet 2013

HANOI (VIETNAM) | 27 - 28 AVRIL 2014

La Commission des affaires parlementaires s'est réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 10 et 11 juillet 2013, sous la présidence par intérim de **M. Robert Aubin**, député (Canada).

Avant d'ouvrir les travaux de la Commission, M. Aubin a remercié les hôtes ivoiriens pour la très grande qualité de leur chaleureux accueil et pour le travail préparatoire accompli afin que toutes les conditions de succès soient réunies.

Il a également prié d'excuser l'absence de l'hon. Pierre DeBané, dont le mandat parlementaire canadien se terminerait dans quelques semaines et qui, en application des règles en vigueur, n'était pas autorisé à se déplacer en mission à l'étranger dans le mois précédent la fin de son mandat de sénateur.

Il a souhaité que chacun ait ici une pensée amicale pour le sénateur DeBané et a rappelé que la Commission avait adopté à Maurice une motion exceptionnelle de remerciements à l'attention du Président DeBané.

M. Aubin a proposé à la Commission d'applaudir le sénateur DeBané pour l'ensemble de son action au développement de la Francophonie parlementaire en général et de notre Commission des affaires parlementaires de l'APF, en particulier.

(vifs applaudissements)

Un tour de table a permis à chacune des sections présentes de se présenter : Canada, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, CEMAC, Niger, Belgique (Parlement Fédération Wallonie-Bruxelles), Québec, Jura, Bénin, Vaud, Suisse, Laos, RDC, Sénégal, Maroc et à Mme Michèle André (France), vice-présidente, de rappeler le bonheur qu'elle avait eu de travailler au sein de la Commission des affaires parlementaires, pour sa dernière séance avant de devenir présidente de la commission politique.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président présente l'ordre du jour qui s'articule en divers points. Il précise la modification d'horaire de l'audition de M. Georges Nakseu de la DDHDP/OIF.

Sur proposition de Mme Michèle André (France), vice-présidente, le projet d'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du compte rendu et du relevé de décisions de la réunion tenue à Pointe-aux-Piments (Maurice) les 14 et 15 mars 2013

Sur proposition de Mme Carole Poirier (Québec), le compte rendu et le relevé de décisions sont adoptés.

3. Présentation et examen des projets de rapports

3.1 • La vie des assemblées dans l'espace francophone : recueil des procédures et des pratiques parlementaires

Rapporteure : Mme Michèle André (France)

M. Robert Aubin, député (Canada), salue la ténacité, la persévérance et la magistrale autorité de Mme Michèle André qui ont permis la réalisation de cet ambitieux ouvrage sur la vie de nos assemblées dans l'espace francophone : recueil des procédures et des pratiques parlementaires. Il ajoute être heureux que Mme André puisse présenter à la Commission le document final sur l'ensemble des synthèses.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, remercie le président de ses mots aimables et se félicite de ce beau travail fait en équipe dont elle distribue à chaque membre de la Commission une version imprimée. Très attachée à ce signal, ce curseur que constitue ce document papier, elle salue aussi le fait que cet outil comparatif soit mis en ligne sur le site internet de l'APF.

M. Robert Aubin, député (Canada), remercie Mme André pour ce beau cadeau.

Mme Martine Bondo, sénatrice (Gabon), vice-présidente, félicite Mme André en ajoutant que c'est une fierté pour la Commission toute entière.

Mme Boungnong Boupha, députée (Laos) indique qu'elle participe à la Commission pour la première fois. Elle souligne sa satisfaction, en particulier en écoutant les expériences dans le domaine des élections et le document important que Mme André a préparé sur les pratiques parlementaires au sein de l'espace francophone. C'est un document très important, tout spécialement pour ses jeunes collègues.

Mme Carole Poirier (Québec) félicite Mme André en précisant que toutes les bibliothèques de nos assemblées parlementaires devraient avoir cet ouvrage. Belle famille, comme disait le Président Pierre DeBané qui peut s'enrichir de ce que font les uns et les autres permettant de mieux se connaître.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, remercie chaleureusement la Commission pour ses compliments. Elle rappelle que le plan avait été long à élaborer. Alain Berset (Suisse) et Demba Traoré (Mali) avaient notamment été très actifs. Aujourd'hui ils sont ministres. La Commission des affaires parlementaires mène à tout pour ceux qui y travaillent. Elle conclut qu'on aimera toujours Pierre DeBané et que là-bas, au Canada, on a un ami.

3.2 • Etat civil et démocratie

Rapporteure : Mme Michèle André (France)

Dans la présentation de son rapport, **Mme Michèle André (France)**, vice-présidente, précise notamment au support de l'importance de l'état civil, qu'il n'est pas possible de faire respecter ses droits si on n'est pas considéré comme « né quelque part ». Elle ajoute que selon l'UNICEF, ce sont 48 millions d'enfants qui ne sont pas déclarés dans le monde. Or, l'invisibilité de ces enfants pose de nombreux problèmes dont celui des enfants soldats.

Elle évoque également le danger de la biométrie pour les libertés individuelles et la question de la crédibilité des listes électorales en citant l'Association francophone de la protection des données personnelles. (AFAPDP).

M. N'Guessan Kouame (RCI) considère que l'état civil est évoqué ici à juste titre car c'est un problème récurrent pour les pays en sortie de crise.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, relève que le recueil n'avait pas ciblé les situations de crise ou de guerre, mais il est vrai que dans ce cas c'est encore plus compliqué. Ce sont, de toute manière, des opérations de très longue haleine.

M. Abou Mbow (Sénégal) précise que l'état civil demeure un gros problème au Sénégal, comme on le voit en ce moment pour les élections locales. Il évoque ainsi la nécessité d'audiences locales, des problèmes des décès qui ne sont pas toujours déclarés...ce qui amène à une sensibilisation constante pour les naissances, mariages et décès. Il profite de cette occasion pour remercier la Francophonie pour avoir accompagné le Sénégal lors des élections.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, souligne que dans un monde d'une grande brutalité, il y a un fort besoin de sécurité.

M. Martin Nyonyo (RDC) souligne que la plupart des crises se font aussi sur la base des problèmes d'état civil.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, rappelle avoir beaucoup observé les scrutins en Mauritanie où de nombreux efforts avaient été faits par la communauté internationale pour établir un état civil fiable.

M. Abdelslam Lebbar (Maroc) considère que le problème de l'état civil est un vrai problème mais précise qu'il n'a pas apprécié qu'il soit lié à la démocratie. C'est un moyen pour réaliser des élections fiables, mais avec les difficultés entre les langues arabe et française, un travail colossal a été fait avec l'informatisation en cours des bureaux d'état civil. Il est encore nécessaire de sensibiliser davantage pour la formation des officiers d'état civil et d'informatisation mais cela a un coût.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, souligne que la démocratie s'entend au sens de tous les actes ordinaires de la vie pour constituer une démocratie et propose une résolution en ce sens.

3.3 • Le financement des partis politiques

Rapporteurs : Mme Carole Poirier (Québec)
M. Gérard Bila Segda (Burkina Faso)

Mme Carole Poirier (Québec) et M. Gérard Bila Segda (Burkina Faso) présentent leur projet de rapport sur le financement des partis politiques.

M. Louis Vlavonou (Bénin) estime que pour un rapport d'étape, c'est une grosse étape. Il précise qu'il s'agit aussi d'une question d'actualité car, au Bénin, il a participé à un atelier sur le financement des partis politiques par l'Etat. Il ajoute que le travail mené par la Commission l'a beaucoup aidé pour son intervention. Il interroge ensuite Mme André sur le dépassement du plafond autorisé de la campagne électorale du candidat Nicolas Sarkozy.

Mme Carole Poirier (Québec) se dit heureuse de cette intervention et donc en attente de la contribution du Bénin sur ce sujet.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, souligne que la législation française est bien connue des candidats et la rappelle.

Mme Carole Poirier (Québec) évoque le cas du Québec où la comptabilité de campagne et une comptabilité annuelle sont à fournir, chaque année le 28 février, au vérificateur général du Québec. En cas contraire, le député n'est plus autorisé à siéger.

Le délégué du Congo souligne la difficulté d'appliquer en Afrique de tels standards occidentaux.

3.4 • La coopération décentralisée dans l'espace francophone

Rapporteurs : Mme Martine Bondo, sénatrice (Gabon), vice-présidente et M. Martin Nyonyo Balikwisha, sénateur (RDC)

A l'issue de la présentation du rapport et de la résolution afférente, Mme Boungnong Boupha (Laos) remercie les rapporteurs pour leur travail.

Le Président présente deux jeunes du Parlement francophone des jeunes qui viennent assister aux travaux de la Commission, Mme Tuvarika Gunesh (Maurice) et M. Sor Sopunna (Cambodge).

Un amendement présenté par Mme Poirier sur la résolution est adopté. Le rapport et la résolution, sous réserve de cette modification, sont adoptés.

3.5 • Parlement, presse, médias et démocratisation

Rapporteur : M. Fathi Derder (Suisse)

M. Robert Aubin, député (Canada), rappelle que l'examen du projet de rapport sur « *Parlement, presse, médias et démocratisation* » n'avait pu être examiné lors de la réunion de printemps à Pointe-aux-Piments. En effet, le rapporteur et l'ensemble des parlementaires fédéraux suisses étaient retenus en séance à Berne. Il rappelle que M. Fathi Derder avait accepté à Vancouver de prendre la suite du rapport d'étape préparé par la

collègue du Maroc, Mme Fatiha Layadi qui, réélue députée, n'est plus membre de la section marocaine de l'APF. Il propose donc à M. Derder de présenter les orientations que ce rapport pourrait prendre, si la Commission en est d'accord, pour une version finalisée en 2014.

Le sujet est très vaste et donc **M. Fathi Derder (Suisse)** propose de ne retenir que certains aspects du sujet, notamment sur la télévision et internet.

Mme Carole Poirier (Québec) considère que ce rapport sera passionnant. Elle propose que soit étudié dans le chapitre 1, les pays avec ou sans chaîne quand il y a diffusion par le système privé. Elle indique être très en attente du chapitre 3.

M. Derder note les propositions de Mme Poirier.

M. Joël Bourdin (France) se félicite du thème de ce rapport qui est une très bonne idée. On est au cœur d'un système qui évolue. Pas de démocratie sans des médias forts et une presse développée. C'est une loupe qui déforme mais qui monte aussi l'essentiel. Les réseaux sociaux remettent en cause l'action des partis politiques qui pèsent moins.

M. N'Guessan Kouame (RCI) précise qu'en Côte d'Ivoire, il n'y a pas, à ce jour, de chaîne parlementaire en tant que tel. C'est la chaîne gouvernementale qui couvre les travaux de la plénière et des commissions.

M. Jean-Pierre Dufau (France) considère que la presse est indispensable à la démocratie, dont elle constitue l'un des piliers. Mais la force de pénétration implique une éthique des médias qui n'est pas toujours au rendez-vous, en particulier avec le développement des Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

M. Fathi Derder (Suisse) estime que pour les chaînes nationales, il est utile de quantifier ce qui est nécessaire ou non. Pour les médias internationaux français, le choix est que France 24 est sur la politique et TV5 sur le généraliste. A ce propos, il indique que la délégation suisse va rencontrer en novembre la direction de TV5 Monde et souhaiterait, d'ici là, des retours aux questionnaires.

4. Communication de M. Pierre De Bané (Canada), président, sur la nécessité de mieux connaître l'OIF, ses missions, ses programmes, son financement, sa coopération avec l'APF et l'étude d'un mémoire et d'une motion sur ce sujet.

M. Robert Aubin (Canada) rappelle que l'an dernier à Vancouver, le Président DeBané avait présenté à la Commission, au nom de la section canadienne, un mémoire tendant à mieux connaître l'OIF, ses missions, ses programmes, son financement et sa coopération avec l'APF.

Ce document, adopté par la Commission, avait donc été examiné par le Bureau de l'APF à Bruxelles -où Pierre DeBané avait présenté le rapport de M. Flageolle (*Le mémoire et le rapport de M. Flageolle ont été adressés aux sections*)- puis avait été évoqué lors du Bureau de Paris.

Il rappelle que lors de sa réunion tenue à Pointe-aux-Piments, la Commission avait demandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du Bureau d'Abidjan avec transmission préalable du mémoire et du rapport de M. Flageolle.

Il a donc évoqué ce sujet devant le Bureau d'Abidjan et en rend compte à la Commission. En ce qui concerne la démarche, il se demande s'il ne serait pas pertinent que l'APF puisse donner un avis sur le financement de l'OIF, ce qui nécessiterait une plus grande communication financière sur l'OIF et donnerait des outils pour que chacun puisse maintenir le financement de la Francophonie au sein de son parlement. Il ajoute que M. Clément Duhaime, administrateur de l'OIF s'est montré ouvert pour échanger avec les parlementaires de l'APF sur ce sujet. Cela devrait pouvoir se faire au prochain Bureau de Rabat.

5. Programmes de coopération parlementaire

5.1 • Les missions d'observation des élections

M. Jean-Claude Maene (Belgique /Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles) présente son rapport sur les missions d'observation des élections après que le Président ait rappelé le contexte dans lequel il a lui-même évoqué au Bureau les difficultés que l'APF rencontre aujourd'hui avec l'OIF sur ce sujet.

M. Maene précise que les parlementaires sont habitués aux processus électoraux et qu'il est important que cette vision soit bien présente au sein de ces missions.

En règle générale, deux difficultés apparaissent : les fichiers électoraux, d'une part (cf. le rapport de Mme André sur « Etat civil et démocratie »), et les commissions électorales d'autre part.

M. Maene remercie le Conseiller de la Commission pour rendre compte fidèlement des propos tenus par les uns et les autres.

Il souligne que les mécanismes électoraux sont connus par les parlementaires avec une approche réelle des processus électoraux. Ces missions ne se déroulent qu'à la demande des parlementaires intéressés. A cette occasion, des contacts sont noués avec des séances de travail avec les candidats, le Président de la République, le Premier ministre, les organismes de la société civile, les ONG....

Il souligne qu'il engage un travail de recherches comparatives sur les organismes chargés du suivi des processus électoraux et fait appel pour que certains pays qui n'ont pas encore répondu au questionnaire le fassent.

In fine, il conclut en rappelant que l'APF demande une plus grande place réservée aux parlementaires au sein de ces missions et qu'il va être possible de le rappeler au représentant de l'OIF lors de son audition qui va suivre la présentation de ce rapport.

Audition de M. Georges Nakseu, sous-directeur de la Direction de la Démocratie de la Paix et des Droits de l'Homme (DDHDP) de l'OIF.

M. Georges Nakseu présente à la Commission les excuses de M. Christophe Guilhou (nouveau directeur de la DDHDP) qui devait initialement être auditionné par la Commission car le Secrétaire général de la Francophonie l'a chargé de prendre part à la mission de conciliation présidée par le Président Joaquim Chissano à Madagascar.

M. Georges Nakseu évoque le dialogue permanent qui est en œuvre entre l'APF et l'OIF qui s'articule aujourd'hui autour de trois points :

- La réorientation du dispositif d'accompagnement en matière électorale.
Depuis 2008, la Commission politique de l'OIF a décidé de réorienter son action sur ce sujet car il était devenu difficile de capitaliser pour les Etats membres alors qu'il y avait un flux d'observateurs avec des objectifs divers. Pour l'OIF, il s'agit de noter aussi les difficultés pour améliorer le soutien au processus. Il ajoute qu'à l'instar des propos tenus le matin même par le Secrétaire général de la Francophonie, l'observation électorale pouvait être davantage crédibilisée avec un accent mis sur l'assistance électorale. M. Nakseu se déclare heureux des conclusions du rapport de M. Maene. Quelle était la plus-value des Missions d'observation électorale ? Les rapports n'étaient pas toujours acceptés par les Etats. Certains rapports étaient trouvés complaisant ou durs à cet égard.
- Les missions d'information sont des missions d'observation électorale qui ne disent pas leur nom. Les observateurs sont plus techniques pour relever les avancées ou les difficultés, ce qui a conduit à la réduction du nombre de parlementaires qui pourrait néanmoins être revue à la hausse dans la nouvelle configuration. En outre, il serait pertinent de renforcer les capacités nationales de l'observation ce qui conduit à former les observateurs nationaux, en particulier issus de la société civile.
- Le resserrement budgétaire est important. L'OIF assume l'intégralité budgétaire de ces missions or, depuis 2006, la DDHDP a connu une diminution de son budget de 20% par an.

M. Georges Nakseu ajoute que cette nouvelle réorientation nous interpelle tous car nous devons mettre l'accent sur l'assistance électorale avec une action plus intensive en amont pour contrôler les modalités de tous les dispositifs électoraux. Sur ce plan, l'OIF est d'ailleurs prête à revoir ses modalités de travail. Dans le cadre de missions exploratoires, il pourrait y avoir un travail mené ensemble avec l'APF (vigie de la démocratie) pour que des pressions soient exercées sur des parlements. Dans le cadre des missions d'information et de contacts, les parlementaires pourraient aussi venir avec quelques techniciens et constituer des missions se rendant sur place pour voir ce qui fonctionne et non.

M. Georges Nakseu conclut son propos en soulignant l'importance du suivi des processus électoraux, en vérifiant si les recommandations sont mises en place ou non.

Dans le débat qui suit, **Mme Michèle André (France)**, vice-présidente, se réjouit de ce moment constructif. Avec moins d'argent, il convient de faire mieux mais différemment. Il faut donc voir comment s'organiser dans ce contexte. On sait que dans certains pays de sortie de crise, de gros organismes prennent toute la logistique. L'APF est une puissance au sein de la Francophonie. Mme André interroge M. Nakseu sur la plus-value de l'OIF face aux grands organismes, Union européenne et fondations américaines, dans un monde où l'expertise électorale est devenue un *business*, même si la Francophonie a la spécificité que ses liens d'avant, du présent et de l'avenir, avec les pays observés demeurent uniques.

M. Georges Nakseu estime que l'expertise de la Francophonie dans ce domaine est reconnue dans le monde entier. Comment alors, dans le cadre d'une synergie renforcée, les parlementaires peuvent-ils être les premiers à être dans le cadre de cette réorientation ? Il convient de se réunir ensemble entre APF et OIF pour préparer l'avenir.

M. N'Guessan Kouame (RCI) s'interroge sur la finalité d'une mission d'observation électorale : Transparence et équité dans l'élection. Peut-on engager une mission si on sait que les parties engagées dans l'élection sont défavorisées ? Si chacun sait que le rapport de l'observation n'a aucun poids, il n'est sûrement pas nécessaire d'envoyer des missions dans des contextes où les élections ne seront pas crédibles.

M. Georges Nakseu rejoint les préoccupations et la réorientation engagée depuis quelques années. De plus en plus, il considère qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur la préparation des élections, pour préparer un dialogue politique réciproque préalable.

M. Jean-Claude Maene (Belgique /Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles) partage pleinement ce qui a été dit sur la formation d'observateurs locaux, eu égard au rapport « qualité-prix » des observateurs internationaux, et la nécessité de s'orienter vers les partis politiques. Si chaque parti est représenté par un témoin dans un bureau de vote, il est difficile de remettre en cause les résultats de l'élection.

M. Georges Nakseu souligne que l'accent sera davantage mis sur l'observation nationale, notamment au Congo et au Niger et très prochainement au Mali.

5.2 • Les séminaires parlementaires et les stages de formation

M. Louis Vlavonou (Bénin) présente son rapport sur les séminaires parlementaires et les stages de fonctionnaires.

M. Jean-Claude Maene (Belgique /Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles) fait un petit retour en arrière sur le débat tenu à Maurice sur l'IMCIF. Il ajoute éprouver des difficultés à comprendre où se situent les séminaires et les projets IMCIF. A ce stade, il évoque son expérience sur un séminaire IMCIF en Côte d'Ivoire. Il s'interroge sur le rôle de la Commission par rapport aux programmes IMCIF et la provenance des moyens affectés à cette fin.

M. Robert Aubin (Canada) précise que ce point sera traité lors de l'audition du Secrétaire général parlementaire.

M. N'Guessan Kouame (RCI) remercie l'APF pour sa sollicitude à l'égard de la section de la Côte d'Ivoire. Il ajoute néanmoins que les besoins du parlement ivoirien sont nombreux. Il cite notamment un autre corps de métier, celui des assistants parlementaires, où le besoin de formation est également important.

5.3 • Le programme NORIA

M. Robert Aubin, député (Canada), président, présente son rapport. Il rappelle que ce programme, qui fête ses 10 ans, a été créé pour le renforcement des capacités des parlements francophones du Sud. Il s'agit ainsi pour l'APF de contribuer à la réduction de la fracture numérique nord/sud en développant le transfert de compétences et de connaissances dans le cadre du travail parlementaire.

Lancé en juillet 2002, après l'achèvement du programme Pardoc, centré sur la documentation, le programme Noria a pour vocation de doter les assemblées de l'espace francophone qui en ont le plus besoin d'un système d'information performant : réseau, intranet et internet. Cet appui implique, outre l'équipement informatique des Assemblées et Sénats bénéficiaires, la formation et la spécialisation des cadres à la maîtrise des nouveaux outils et techniques de travail.

Le programme Noria est doté d'un budget de plus de 400 000 euros par an pour l'ensemble des parlements bénéficiaires. La clef de répartition est déterminée en fonction des besoins effectivement constatés correspondant au champ d'application du programme Noria qui se déroule sur une durée de quatre ans par pays.

Ce programme se décline aujourd'hui en trois types d'appuis: l'appui à la modernisation (ancien appui généralisé), l'appui à la modernisation (ancien appui spécial), et la formation et les séminaires (ancien appui réseau).

M. Robert Aubin (Canada) fait part des quelques ajustements qui avaient été présentés en juillet dernier à la Commission et qui ont été mis en œuvre, depuis leur validation par le Bureau de l'APF tenu à Paris en février dernier :

- 1 - Changer les noms des 3 appuis actuels afin de les rendre plus compréhensibles : **appui à la modernisation** (au lieu d'appui généralisé), **promotion de la Francophonie** (au lieu d'appui spécial), **formations et séminaires** (au lieu d'appui réseau) ;
- 2 - Meilleure prise en compte des **parlements nationaux** dans leur souhait de valider les diverses étapes d'évolution des appuis ;
- 3 - Intéresser les **parlementaires** aux Nouvelles technologies de l'information et de la communication pour qu'elles deviennent des axes stratégiques de développement des parlements. Pour ce, ouvrir des formations aux parlementaires et ne pas les réserver comme aujourd'hui aux seuls fonctionnaires ;
- 4 - Tester des **formations diplômantes à distance** pour les fonctionnaires parlementaires afin de ne pas éloigner pour une longue durée les cadres administratifs des parlements ;
- 5 - Face à une diminution des ressources francophones OIF/APF, obtenir des **financements complémentaires par d'autres bailleurs** agissant auprès de parlements (Union Européenne, PNUD, G.I.Z (coopération allemande), Coopération belge, etc...).

M. Robert Aubin (Canada) propose ensuite à Mme Mireille Eza, directrice de programme, d'apporter à la Commission, si besoin, des éléments techniques complémentaires et de présenter les dernières actions et réalisations menées dans le cadre de Noria.

5.4 • Le parlement francophone des jeunes et les parlements nationaux de jeunesse

Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente, présente son rapport et apporte, en particulier, des éléments d'information sur le Parlement francophone des jeunes qui se tient en même temps que la Commission à Abidjan. Elle demande ensuite à M. Bachir Dieye, responsable des programmes jeunesse, d'apporter des précisions techniques, notamment en rappelant que le PFJ a été financièrement menacé d'extinction à un moment mais que des partenaires extérieurs ont pu le sauver. Il conclut avec la novation 2013 du PFJ d'Abidjan avec l'exercice de joutes oratoires.

Mme Carole Poirier (Québec) indique qu'en novembre 2012, elle a fait la promotion du PFJ lors de la réunion des assemblées provinciales canadiennes.

5.5 • L'Initiative Multilatérale de Coopération Interparlementaire Francophone (IMCIF)

M. Robert Aubin (Canada), rappelle que lors du Bureau tenu à Paris, en février dernier, la Commission a pris connaissance de cette initiative pour la 1^{ère} fois.

Lors de la réunion tenue à Pointe-aux-Piments (Maurice), la Commission a examiné pour la première fois l'Initiative Multilatérale de Coopération Interparlementaire Francophone (IMCIF). La Commission a alors exprimé de vives réserves de forme sur la manière dont le projet avait été mis en œuvre. Elle a écarté l'examen d'un projet de résolution demandant la suspension immédiate de ce programme et elle a exprimé le souhait que la Commission auditionne le Secrétaire général parlementaire lors de sa réunion d'Abidjan, sur les questions de fonds soulevées par cette Initiative.

M. Robert Aubin (Canada) est donc heureux d'accueillir le sénateur Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire de l'APF, afin de pouvoir éclaircir ces diverses questions. Il adresse aux amis de la Côte d'Ivoire un message d'amitié en soulignant la nécessité d'une forte coopération francophone au bénéfice de l'Assemblée de Côte d'Ivoire.

Audition de M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire de l'APF

M. Jacques Legendre (France), Secrétaire général parlementaire, souligne la nécessité de se coordonner pour éviter que chacun fasse des choses identiques en matière de coopération. La question s'est donc posée pour la RCI afin de savoir comment agir. Pour répondre à cette demande, il a été décidé de créer une initiative regroupant divers parlements membres. Cela a été mené rapidement. La commission en charge du suivi de ce programme est la Commission des affaires parlementaires qui approuve ou pas les actions communes avec d'autres. Sur le fonds c'est une bonne idée de mutualiser les efforts. M. Legendre regrette que la Commission ait eu le sentiment d'avoir été bousculée. Il précise que tout parlement souhaitant se joindre au programme est le bienvenu. Voilà l'idée de l'IMCIF qui est un instrument utile au bénéfice de l'APF.

M. Robert Aubin (Canada) remercie le Secrétaire général parlementaire pour voir appliqué un baume sur quelques sensibilités vécues les derniers mois, afin d'atteindre une plus grande sérénité. Pour autant, il ajoute que bon nombre de questions demeurent, en particulier sur le rôle concret.

M. Jean-Claude Maene (Belgique /Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles) considère que cette rencontre arrive à temps et en heure. Plus nous ferons de la coopération parlementaire, mieux ce sera. Il rappelle que la Commission a examiné un point d'ordre du jour sur les séminaires parlementaires, où on y retrouvait un séminaire de l'IMCIF. Par conséquent, il interroge le Secrétaire général parlementaire sur Les initiatives IMCIF du même ordre, en particulier en terme de choix et de financements. Il se réjouit que la Commission soit amenée à examiner ce qui se fera dans le cadre de l'IMCIF.

M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire, précise que si une action n'est pas purement APF, alors ça se passera dans ce cadre et la CAP continuera de suivre ce dossier, car la CAP est en charge de la coopération parlementaire.

Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente, souligne le problème de la formation des assistants parlementaires qui est nécessaire.

M. Jacques Legendre rappelle que les assistants sont les collaborateurs personnels des parlementaires. Or il est nécessaire de commencer par le commencement, à savoir les fonctionnaires des parlements. En revanche, si les moyens le permettent, une expérience de coopération au bénéfice des assistants parlementaires pourrait être tentée.

M. Robert Aubin (Canada) souligne la nécessité d'une étude exhaustive de ce projet IMCIF Côte d'Ivoire afin de bien comprendre ce qui se passe en réalité.

M. Jacques Legendre accède à cette demande en rappelant que l'IMCIF est à un stade expérimental. En tirer les enseignements nécessaires est une nécessité. Rien n'est figé. Il est néanmoins heureux que l'IMCIF ait pu répondre à 28 points de demande du parlement ivoirien. Oui, la Commission peut faire le bilan puis décider de l'avenir de ce programme.

Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente, demande comment l'intitulé du projet a été initié : par le Secrétaire général parlementaire ou par l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire ?

M. Jacques Legendre précise que les ivoiriens ont listé les problèmes et ont demandé à l'APF et aux autres parlements si ils pouvaient les aider. Une demande et une réponse coordonnée plutôt que fragmentée a été privilégiée, ouverte à tous les parlements qui souhaitent s'y joindre.

Mme Andrée Champagne (Canada), première vice-présidente de l'APF souhaite corriger une rumeur faisant du Canada un pays réticent au projet. Non, le Canada n'a pas montré d'enthousiasme car le Canada n'a été informé que lorsque le projet était déjà mis en route. Puisqu'on parle de nouvelle collaboration et de clarté...on pourra alors agir et ne pas être mis soudainement au parfum d'une telle initiative. Lorsqu'une nouvelle initiative sera mise en marche, Mme Champagne et M. Aubin attendent d'être mis au courant. La Commission des affaires parlementaires est aux premières loges pour être informée, puisque la coopération est le cœur de métier de la Commission. La CAP devra mobiliser tous les pays lorsqu'il y aura de tels demandes ou besoins.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, considère qu'il faut fermer une parenthèse qui a été maladroite. D'ailleurs, le Sénat français n'est pas sur la fiche des acteurs de cette initiative. L'évaluation de l'action de l'IMCIF, faite par la Commission, devrait permettre d'ouvrir d'autres portes. La réunion de la Commission à Pointe-aux-piments a été difficile car on manquait d'information. On ne doit pas travailler entre nous de cette manière. Les choses sont désormais remises dans le bon sens.

M. Jacques Legendre souhaite tirer de cette expérience ce qui peut en être tiré et voir si la Côte d'Ivoire a considéré que cette réponse été adaptée. Il faudra pour l'avenir que tout le monde soit bien sollicité.

M. Robert Aubin se réjouit de ces propos conclusifs.

6. Election du Bureau de la Commission

Sur proposition des Régions et après consultation du Bureau :

- Le poste de **Président de la Commission** revient à la Région Amérique qui a proposé M. Robert AUBIN, député (Canada) (en remplacement de M. Pierre DeBané)
- **Vice-Présidents** :
 - au titre de la région Europe : M. Joël BOURDIN, sénateur (France) en remplacement de Mme Michèle ANDRE, sénatrice (France)
 - au titre de la région Afrique : Mme Martine BONDO, sénateure (Gabon)
- **Rapporteurs** :
 - au titre de la région Amérique : Mme Carole POIRIER, député (Québec),
 - au titre de la région Afrique : M. Louis VLAVONOU (Bénin) et M. N'Guessan KOUAME (RCI)
 - au titre de la région Europe : M. Jean-Claude MAENE du Parlement Wallonie-Bruxelles.

(*assentiment*)

La prochaine réunion de la Commission des affaires parlementaires se tiendra au printemps 2014 dans la région Asie-Pacifique.

Relevé de décisions

La Commission des affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan a :

ADOPTE l'ordre du jour ;

ADOPTE le compte rendu de la commission et le relevé de décisions de la réunion tenue à Pointe-aux-Piments en mars 2013 ;

ENTENDU une communication de M. Pierre De Bané (Canada), président de la Commission sur l'APF et les autres institutions de la Francophonie internationale présentée par M. Robert Aubin (Canada) ;

PRIS CONNAISSANCE de la version publiée du document final portant synthèses présentées par Mme Michèle André (France) sur le recueil des procédures et des pratiques parlementaires ;

ADOPTE le rapport présenté par Mme Michèle André (France) sur « Etat civil et démocratie » et la résolution afférente ;

ENTENDU le projet de rapport présenté par Mme Carole Poirier (Québec) et M. Gérard Bila Segba (Burkina Faso) sur « le financement des partis politiques » ;

ADOPTE le rapport présenté par Mme Martine Bondo (Gabon) et M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) sur « la coopération décentralisée dans l'espace francophone » ainsi que la résolution afférente;

ADOPTE l'orientation du prochain rapport présenté par M. Fathi Derder (Suisse) sur « Parlement, presse, médias et démocratisation » ;

ENTENDU M. Pierre De Bané (Canada) sur le suivi du document de travail présenté au Bureau de l'APF au nom de la section canadienne, portant mémoire et motion sur la nécessité de mieux connaître l'OIF, ses missions, ses programmes, son financement, sa coopération avec l'APF;

ENTENDU le rapport de M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) sur les missions d'observation des élections et les missions d'information et de contacts;

AUDITIONNE M. Georges Nakseu, sous-directeur de la Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme de l'OIF (DDHDP) sur la question des missions électorales francophones;

ENTENDU le rapport de M. Louis Vlavonou (Bénin) sur les séminaires et les stages ;

ENTENDU le rapport de M. Pierre De Bané (Canada), Président, sur l'Initiative multilatérale de Coopération interparlementaire francophone (IMCIF);

AUDITIONNE M. Jacques Legendre, sénateur (France), secrétaire général parlementaire, sur la question de l'IMCIF ;

ENTENDU le rapport de M. Pierre De Bané (Canada), Président, sur le programme Noria ;

ENTENDU le rapport de Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente, sur les programmes jeunesse de l'APF;

ENTENDU deux jeunes représentants du Parlement francophone des Jeunes ;

ADOPTE la nouvelle composition du Bureau de la Commission;

ADOPTE une motion de remerciements à l'attention de la section ivoirienne présidée par M. Guillaume Soro ;

SALUE unanimement et chaleureusement l'hon. Pierre DeBané, président de la Commission.